Équitable[MC]

Assurance | Placements | Assurance collective

Solution retraite-privilège[MD] Entreprise

Emprunt de l'actionnaire

Consultez la liste de vérification de la Solution retraite-privilège Entreprise et découvrez comment elle peut avoir une incidence sur vous et votre entreprise.

Votre compagnie peut faire la demande d'un prêt garanti auprès d'un tiers prêteur. Votre compagnie pourrait être en mesure d'utiliser la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie détenue par une entreprise pour obtenir ce prêt. L'entreprise peut ensuite utiliser le prêt pour vous verser un dividende imposable, en tant qu'actionnaire.

- Avec un prêt garanti, le prêteur, comme une banque ou une caisse populaire (appelée « banque » par la suite) est le tiers.
- La banque utilise la valeur de rachat de votre contrat d'assurance vie détenue par une entreprise comme garantie pour le prêt bancaire.
- L'Équitable[MD] ne garantit pas l'obtention d'un prêt bancaire. Il ne fait pas partie du contrat d'assurance vie.
- Vous devez en faire la demande et répondre aux exigences de prêt de la banque. L'approbation et les conditions du prêt dépendront de la tarification financière à ce moment-là. Les règles et les exigences peuvent changer à tout moment.
- Des documents clairs sont nécessaires pour minimiser les répercussions fiscales. Consultez votre fiscaliste avant d'aller de l'avant et demandez à vos conseillers juridiques de revoir toutes les ententes.

C'est la banque qui établit la limite du montant à prêter.

- La limite peut dépendre du type de contrat d'assurance vie utilisé et de ses placements.
- Vous pourriez emprunter une somme allant jusqu'à 100 % de la valeur de rachat du contrat. Les limites du prêt varient selon la banque.
- Le prêt pourrait être offert sous forme de versement unique ou d'une série de paiements. Les options varieront selon la banque.
- Les montants du prêt indiqués dans votre illustration sont seulement des exemples. Communiquez avec votre conseillère ou conseiller en assurance si vous souhaitez voir d'autres options.

L'ARC pourrait déterminer qu'il s'agit d'un avantage imposable pour vous si le prêt personnel est payé directement du produit du contrat d'assurance vie détenu par l'entreprise.

- Le recours à un contrat d'assurance vie comme garantie pour un prêt personnel pourrait faire en sorte que l'ARC détermine qu'il s'agit d'un avantage imposable pour vous.
- Pour minimiser ce risque, consultez votre fiscaliste à propos d'un paiement des frais de garantie à votre compagnie.
- Ces frais de garantie seront considérés comme un revenu imposable pour la compagnie.

Au décès de la personne assurée, l'ARC pourrait déterminer qu'il s'agit d'un avantage imposable pour vous si le prêt personnel est remboursé directement à partir du produit de votre contrat d'assurance vie détenu par l'entreprise.

- Le recours à un contrat d'assurance vie comme garantie pour un prêt personnel pourrait faire en sorte que l'ARC détermine qu'il s'agit d'un avantage imposable pour vous.
- Pour minimiser ce risque, consultez votre fiscaliste à propos d'un paiement des frais de garantie à votre compagnie.
- Ces frais de garantie seront considérés comme un revenu imposable pour la compagnie.

Pour garantir le meilleur résultat possible pour vous et votre compagnie, vous pourriez envisager ce qui suit :

- Ajoutez des conditions à l'entente de prêt garanti qui expliquent comment vous, ou votre succession rembourserez votre compagnie si celle-ci rembourse le prêt.
  - Cela permet d'assurer que l'ARC ne considère pas le prêt remboursé par votre compagnie comme un avantage imposable pour vous.

Au décès de l'actionnaire ou de la personne assurée, demandez à la banque d'accepter d'autres éléments d'actif comme garantie du prêt.

- Votre liquidateur ou le fiduciaire de la succession peut demander à la banque de libérer le contrat d'assurance comme garantie et accepter d'autres éléments d'actif de la succession comme garantie du prêt.
- Dans certains cas, votre compagnie pourrait retarder d'effectuer la demande de réclamation d'assurance vie jusqu'à ce que cette étape puisse être effectuée.

Les conditions de ce prêt seront les mêmes que celles d'autres prêts garantis offerts sur le marché.

- Il s'agit d'un prêt bancaire en vertu des conditions actuelles.
- Il pourrait y avoir des conditions, des frais et des coûts pour établir le prêt. Vous devez lire attentivement l'entente du prêt.
- La banque pourrait vous demander de faire des paiements réguliers ou périodiques du prêt.
- En utilisant votre contrat d'assurance vie comme garantie du prêt, vous pourriez perdre certains droits en vertu de votre contrat d'assurance vie, comme les suivants :
  - demander une autre avance sur contrat ou un retrait au comptant
  - racheter le contrat
  - modifier votre couverture
  - changer la propriété du contrat, ou
  - transformer le contrat
- Si les conditions du prêt ne sont pas satisfaites, la banque pourrait demander immédiatement le remboursement du prêt.
- Si la banque prend la valeur de rachat de votre contrat d'assurance détenu par une entreprise pour rembourser le prêt, vous et votre compagnie pourriez devoir de l'impôt. Conséquences possibles :
  - la compagnie paie de l'impôt si la valeur de rachat du contrat est supérieure au CBR du contrat;
  - l'ARC vous impose sur une partie du prêt qui avait été payé par la valeur de rachat du contrat;
  - la perte de la couverture d'assurance vie.

    Pour plus de précisions, consultez la colonne Valeur nette à la résiliation dans l'illustration du contrat.

Les changements économiques pourraient avoir des répercussions sur le montant d'argent que vous pouvez obtenir et sur les délais d'octroi des prêts lorsque vous utilisez un contrat d'assurance vie comme garantie.

- Cette illustration utilise des taux historiques. Les taux d'intérêt sur le prêt et les rendements du contrat réels seront différents.
- Des taux d'intérêt plus élevés sur le prêt augmentent le coût d'emprunt. Des taux de rendement de contrat moins élevés diminuent la valeur de rachat au titre du contrat. Ces deux facteurs peuvent réduire le montant disponible pour le prêt.
- Consultez la page Comparaison de l'incidence des taux d'intérêt d'un prêt pour découvrir les effets des taux d'intérêt plus élevés.
- Votre conseillère ou conseiller en assurance peut vous montrer des exemples qui utilisent des taux sur le prêt et des taux de rendement du contrat différents.

Il est possible que le prêt dépasse la limite d'emprunt bancaire.

- L'illustration que vous recevez utilise des hypothèses historiquement raisonnables sur le plan de l'espérance de vie, les paiements au titre du contrat et les montants de prêt. Votre conseillère ou conseiller peut vous montrer d'autres exemples en utilisant des hypothèses différentes.
- Si les résultats réels sont différents de ceux de l'illustration, vous pouvez dépasser la limite de prêt de la banque. Si c'est le cas, la banque peut vous offrir certaines de ces options :
  - Vous payez personnellement l'intérêt sur le prêt.
  - Vous payez personnellement un montant pour ramener le prêt à la limite d'emprunt.
  - La compagnie paie des montants au titre du contrat afin d'en augmenter sa valeur de rachat.
  - Vous ou votre compagnie fournissez à la banque une garantie supplémentaire pour le prêt.

Les lois fiscales canadiennes peuvent être modifiées.

- Si votre compagnie détient un contrat d'assurance vie, elle peut utiliser la valeur de rachat du contrat comme garantie pour un prêt. Dans certains cas, les prêts bancaires des actionnaires d'une compagnie qui sont garantis par un contrat d'assurance vie détenu par une entreprise pourraient ne pas être imposables.
- Si les lois fiscales changent, cela pourrait avoir une incidence sur cette liste de vérification. Votre capacité à utiliser un contrat d'assurance vie détenu par une entreprise comme garantie pour un prêt personnel pourrait aussi changer.

Le prêt ne peut pas faire partie d'une prestation de retraite que votre compagnie doit verser.

- Si votre compagnie souscrit un contrat d'assurance vie comme avantage lorsque votre statut d'emploi change, l'Agence de revenu du Canada (ARC) pourrait voir cela comme une convention de retraite (CR).
- Cela pourrait avoir de grosses conséquences pour vous et votre compagnie. Nous vous recommandons fortement de consulter une ou un fiscaliste.

La Solution retraite-privilège Entreprise est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat.

Cette liste de vérification ne remplace pas un avis professionnel, fiscal ou juridique. Parlez à vos conseillers financiers, juridiques et fiscaux au sujet de ses risques et de ses avantages. L'Équitable ne donne aucun conseil en matière de fiscalité, d'assurance ou de prêt. Nous recommandons aux lecteurs de demander l'avis d'une professionnelle ou d'un professionnel avant l'adoption de toute stratégie de placement ou d'assurance.

MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. 1556FR (2026/06/09)